

Le 23/01/2017

Athymis Millennial

Par la présente, nous vous informons que le montant minimum de souscription initiale à la part I du fonds Athymis Millennial (FR0013173382) est abaissé à 100 000 euros contre 500 000 euros initialement. Ce changement n'impacte aucunement la composition et la gestion du fonds et n'aura aucune incidence sur le calcul de la valeur liquidative de la part.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous rappelons que pour toute évolution qui intervient sur un fonds que vous détenez et qui ne serait pas conforme à vos souhaits, vous pouvez obtenir, sans frais, le rachat de vos titres pendant une période de trois mois qui suivent l'information de cette modification.

Le prospectus complet et le DICI d'Athymis Millennial sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : Athymis Gestion, 46 rue de Provence – 75009 PARIS, ou sur le site internet www.athymis.fr.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ATHYMIS Gestion